

NOTE IMPORTANTE

Les demandes d'adresses complémentaires seront ou non acceptées par la commission scolaire, eu égard au devis de transport en vigueur. Il est également important de noter que ces demandes ne doivent pas engendrer de modification de parcours ou de coûts additionnels pour la commission scolaire. **De plus, si votre enfant n'a pas droit au transport à partir de son adresse de résidence, aucune demande de changement d'adresse (ex : gardienne) ayant pour effet d'accorder le droit au transport de votre enfant ne pourra être considérée.** Pour votre information, voici les critères d'admissibilité retenus par la commission scolaire et extraits de la résolution CP-98-04-21-121 adopté par le conseil des commissaires :

- préscolaire : 0,8 kilomètre
- première année du primaire : 1,2 kilomètre
- deuxième à sixième année : 1,6 kilomètre
- secondaire : 2,0 kilomètres

La distance résidence-école se calcule en considérant l'itinéraire le plus court et qui emprunte les voies routières ou piétonnières (passerelles) publiques.

Toutefois, si votre enfant a droit au transport et que vous croyez ne pas utiliser ce service, pour la prochaine année scolaire, nous apprécierions que vous nous en avisiez dès maintenant.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

REPLIR LE FORMULAIRE AU VERSO SEULEMENT SI NÉCESSAIRE

Place vacante :
Les places vacantes seront accordées en priorité, **selon l'adresse de résidence**, aux élèves les plus jeunes en âge selon l'ordre suivant :

1. les élèves du préscolaire 4 ans;
2. les élèves du primaire résidant entre 1,2 et 1,6 kilomètre;
3. les élèves du primaire résidant à moins de 1,2 kilomètre, le dernier arrêt étant fixé à 0,5 kilomètre de l'école fréquentée;
4. les élèves du secondaire résidant entre 1,6 et 2 kilomètre;
5. les élèves de l'éducation des adultes résidant au-delà de 2 kilomètres.

Les parents qui désirent se prévaloir d'une place vacante doivent remplir ce formulaire **avant le 30 juin de chaque année**. Après cette date, les demandes seront traitées par ordre chronologique.

Garde partagée :
Une demande de garde partagée permet à l'élève d'être transporté à partir de deux adresses différentes, soit les adresses de ses parents ou de ses répondants. Toute demande de garde partagée doit être **obligatoirement** accompagnée des documents légaux justifiant cette demande. À défaut de ne pouvoir nous fournir ces documents, nous acceptons une demande écrite, laquelle doit être **obligatoirement** signée par les deux parents et assermentée par un commissaire à l'assermantation désigné dans les institutions suivantes : commissions scolaires, municipalités, institutions bancaires, etc. Ces documents seront conservés pour les années ultérieures.

Changement d'adresse (gardienne) :
Une demande de changement d'adresse permet l'embarquement et le débarquement d'un élève à une autre adresse que celle de sa résidence, et ce, sur une base permanente. **À noter que si votre enfant n'a pas droit au transport à son adresse de résidence, aucune demande de changement d'adresse (ex : gardienne) ayant pour effet d'accorder le droit au transport de votre enfant ne pourra être considérée.**

Laissez-passer (même parcours) :
Un laissez-passer permet l'embarquement et le débarquement d'un élève à deux adresses différentes, à la condition que celles-ci soient **sur le même parcours**.
Exemple : 1. un élève est transporté à partir de sa résidence le matin et est laissé chez sa gardienne en après-midi
2. un élève est transporté 2 jours/semaine à sa résidence et 3 jours/semaine chez sa gardienne

Double adresse (parcours différents) :
Une double adresse permet à l'élève d'être pris à la résidence le matin et laissé chez la gardienne le soir, et ce, **sans être sur le même parcours** aux conditions suivantes :

- qu'il y ait de la place dans le véhicule sur le parcours qui n'est pas celui du lieu de résidence;
- que cette situation soit permanente (5 jours/semaine).

Changement de période de transport (préscolaire) :
Une demande de changement de période de transport permet à l'élève du préscolaire d'embarquer sur le parcours du primaire aux conditions suivantes :

- qu'il y ait de la place dans le véhicule sur le parcours qui n'est pas celui du préscolaire;
- que cette situation soit permanente (5 jours/semaine);
- avoir réservé une place au service de garde.

NOTE IMPORTANTE

Les demandes d'adresses complémentaires seront ou non acceptées par la commission scolaire, eu égard au devis de transport en vigueur. Il est également important de noter que ces demandes ne doivent pas engendrer de modification de parcours ou de coûts additionnels pour la commission scolaire. **De plus, si votre enfant n'a pas droit au transport à partir de son adresse de résidence, aucune demande de changement d'adresse (ex : gardienne) ayant pour effet d'accorder le droit au transport de votre enfant ne pourra être considérée.** Pour votre information, voici les critères d'admissibilité retenus par la commission scolaire et extraits de la résolution CP-98-04-21-121 adopté par le conseil des commissaires :

- préscolaire : 0,8 kilomètre
- première année du primaire : 1,2 kilomètre
- deuxième à sixième année du primaire : 1,6 kilomètre
- secondaire : 2,0 kilomètres

La distance résidence-école se calcule en considérant l'itinéraire le plus court et qui emprunte les voies routières ou piétonnières (passerelles) publiques.

INFORMATIONS À REMPLIR SEULEMENT SI NÉCESSAIRE

<input type="checkbox"/> Place vacante <input type="checkbox"/> Garde partagée <input type="checkbox"/> Changement d'adresse (gardienne) <input type="checkbox"/> Laissez-passer (même parcours) <input type="checkbox"/> Double adresse (parcours différents) <input type="checkbox"/> Changement de période de transport (préscolaire)	Voir les définitions et les limitations au verso
---	---

Écrire en caractères d'imprimerie S.V.P.

Année scolaire : _____ En vigueur le : _____

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Nom :	Prénom :
École :	Degré :

IDENTIFICATION DE L'AUTORITÉ PARENTALE (adresse de résidence de l'élève)

Nom :	Prénom :	
Numéro :	Rue :	App. :
Municipalité :	Code postal :	Tél. :
TRANSPORT REQUIS : -----> <input type="checkbox"/> AM ET / OU <input type="checkbox"/> PM		

IDENTIFICATION ET ADRESSE DE LA GARDIENNE OU DE LA DEUXIÈME ADRESSE

Nom :	Prénom :	
Numéro :	Rue :	App. :
Municipalité :	Code postal :	Tél. :
TRANSPORT REQUIS : -----> <input type="checkbox"/> AM ET / OU <input type="checkbox"/> PM		

Toute demande de transport complémentaire, à l'exception des places vacantes, devra nous être acheminée 5 jours avant la date d'entrée en vigueur dudit transport.

Signature père, mère ou personne autorisée

Date